



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/192
21 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE
DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Lettre datée du 18 août 1995, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, du 6 au 12 mars 1995, j'ai l'honneur, au nom du Président du Sommet, M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Danemark, de demander, en vertu de l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription d'une question supplémentaire intitulée "Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social" à l'ordre du jour de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Compte tenu de l'importance de cette question, je souhaiterais en outre qu'elle soit examinée directement en séance plénière.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre.

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Theis TRUELSEN

ANNEXE

Mémoire explicatif

Le Sommet mondial pour le développement social s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995 sous la présidence de M. Poul Nyrup Rasmussen, Premier Ministre du Danemark.

Le Sommet mondial pour le développement social, auquel ont participé le plus grand nombre de chefs d'État et de gouvernement jamais rassemblés, a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet.

Au chapitre V du Programme d'action, intitulé "Application et suivi", il est notamment précisé que (par. 95) :

"Au niveau intergouvernemental, le rôle que peuvent jouer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans l'analyse de la question du développement social devra spécialement être pris en considération :

a) L'Assemblée générale, du fait qu'elle est l'organe intergouvernemental le plus important, sera aussi la principale instance appelée à décider des orientations générales de l'action à mener comme suite au Sommet et à mesurer ce qui aura été fait en ce sens. Elle devrait donc inscrire à son ordre du jour une question intitulée 'Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social'...;".
